

**Gérard Mauger**

**Sur la déviance en politique  
Le cas de “ l’émeute de  
novembre 2005 ”**

Situé et daté, issu d’un rapport de force politique et symbolique, le “ répertoire d’action collective ” légitime (Charles Tilly) définit un lexique (discursif et pratique) politiquement recevable, susceptible de prétendre à l’habilitation ou irrémédiablement disqualifié. Il a pour corollaire la définition de “ la déviance en politique ”, disqualifiée et réprimée comme telle. Ceux qui ont de bonnes raisons de protester, mais qui, faute d’avoir intériorisé ce répertoire, expriment leurs “ émotions ” dans des pratiques “ hors-cadre ”, ont toutes les chances de se voir rejetés dans l’insignifiance ou dans la criminalité pure et simple.

On se propose d’étudier dans cette perspective les controverses nouées autour de “ l’émeute de novembre 2005 ” qui ont opposé diverses entreprises de disqualification politique (juridiques,

morales, culturelles, raciales) à diverses tentatives d’habilitation politique (des pratiques, de l’événement, des agents et de la cause). On conclura sur diverses entreprises d’encadrement qui visent à “ civiliser la banlieue ”, c’est-à-dire à inscrire la protestation des “ jeunes des cités ” dans le registre d’action collective légitime.